

# Communiqué de Novembre 2020

Chers Beuzevillettaises, Beuzevillettais,

Comme vous le savez, pour faire face à la circulation du virus, le Président de la République a décidé que nous devons être confinés pendant au minimum 4 semaines, jusqu'au 1er décembre 2020. Le dispositif fera l'objet d'une réévaluation tous les 15 jours.

Mais à la différence du précédent confinement, les écoles et les services publics restent ouverts.

L'Equipe Municipale au complet est à votre disposition et au service de TOUS.

Les Elus et l'AFR (Association Familiale et Rurale) sont également présents pour aider les personnes en difficulté dans leur quotidien. Nous vous rappelons qu'il existe un registre des personnes « fragiles », si ce n'est déjà fait, n'hésitez pas à vous inscrire à la Mairie.

L'usage d'attestations dérogatoires est devenu obligatoire. Il convient donc de nous en munir pour chacun de nos déplacements :

**<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>**

Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de la Commune.

Pour les personnes qui ne disposent pas de moyens d'impression propre vous pouvez demander ces attestations en Mairie.

La Mairie continuera à communiquer au mieux et régulièrement. Afin de faciliter et favoriser les échanges, une adresse mail a été créée et vous est spécialement dédiée :

**[communicationbeuzevillette@gmail.com](mailto:communicationbeuzevillette@gmail.com)**

Bon Courage à Tous

***Le Conseil Municipal***

## **LE CONFINEMENT À L'ÉCHELLE DE NOTRE COMMUNE :**

**ECOLE ET CANTINE :** elles restent ouvertes, le port du masque est **obligatoire** pour **TOUS** les enfants à partir de 6 ans scolarisés du CP au CM.

**GARDERIE :** elle reste ouverte mais l'espace étant restreint et afin de respecter la distanciation physique, nous demandons aux parents qui le peuvent, de bien vouloir récupérer leur(s) enfant(s) après l'école.

**LUDISPORT :** par décision de l'Agglo, les séances sont suspendues.

**VOTRE BOULANGERIE :** elle reste ouverte aux jours et horaires mis en place depuis le 1er confinement. Le port du masque est obligatoire.

**VOTRE MARCHÉ HEBDOMADAIRE :** il reste ouvert. Le port du masque est obligatoire.

**VOTRE MAIRIE** (Téléphone : 02.35.31.41.67) : elle reste ouverte aux jours et horaires habituels. Le port du masque est obligatoire.

